



La dde me refuse un papier !! que faire?

Par **habiteddrome_old**, le **30/10/2007** à **16:37**

Bonjour,

pour vendre mon terrain je vais déposer un C.U. qui a déjà été refusé au motif que: les réseaux électriques et d'eau potable sont trop éloignés.

OR...l'eau est sur le terrain et le branchement électrique à 80m (selon le R.N.U. il faut être à moins de 100m).

DONC je suis sûre que mon terrain devrait avoir son C.U.

Je sais que la D.D.E. a le "certificat/papier" attestant que les réseaux sont à bonne distance.

Je leur ai téléphoné afin qu'ils m'en fassent la photocopie...ils REFUSENT!

Que puis-je faire? Ai-je le droit de demander ce papier?

Aidez-moi svp,

une mamie dépitée...